

Des rives lacustres naturelles pour tous

La valorisation écologique des rives lacustres reste en Suisse un domaine quasi inexploré. Aux abords du lac de Morat, un projet de revitalisation a été mis en œuvre à peu de frais.

Si seulement tous les projets pouvaient se dérouler aussi harmonieusement! «Ce projet s'est déroulé absolument sans encombres, confirme Estelle Lecomte, ingénieure au sein de la division Eau de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud. Ici, aux abords du lac de Morat, tout a été simple : la question du terrain, la collaboration avec les communes, les travaux. De telles circonstances ne se présentent pas souvent. »

Outre ces conditions idéales, la revitalisation de 900 m de la rive sud-ouest du lac de Morat doit aussi son succès à une bonne part de pragmatisme. L'intervention avait pour but de libérer la rive de murs en béton devenus inutiles. Mais les autorités accordent aussi des dérogations en cas de démantèlement. Par exemple, la terrasse en demi-

cerle qui s'avance dans le lac, sur laquelle Estelle Lecomte nous a raconté la procédure, est restée en place. Elle est aujourd'hui un lieu très fréquenté par les amateurs de grillades et de baignades. Deux zones d'amarrage protégées par des murs ont également été exclues des mesures de revitalisation. « Les communes n'auraient jamais accepté de supprimer ces places », précise l'ingénieure en environnement.

L'immense potentiel écologique du démantèlement d'éléments de bétons

Commençons par le commencement: situé entre le canton de Vaud et celui de Fribourg, le lac de Morat est depuis toujours un lieu de détente et de loisirs très prisé.

Dans les années 1960, le canton de Vaud a décidé de déplacer un grand nombre des chalets construits «les pieds dans l'eau » d'une centaine de mètres en retrait dans la zone forestière, laissant les vestiges des murs de soutènement des terrasses sur lesquelles avaient été construites ces habitations.



Le démantèlement des murs de berge a permis l'apparition d'habitats précieux.



La rive valorisée du sud-ouest du lac de Morat et la plate-forme laissée en place, un lieu très apprécié des promeneurs en quête de détente.

Quelques décennies plus tard, en 2005, le canton a décidé de démanteler une partie de ces éléments dans le cadre d'un projet pilote afin de restaurer les rives en les rapprochant de leur état naturel. Il était entendu que ces murs de béton nuisaient sensiblement au potentiel écologique du site. De plus, ils avaient été sévèrement dégradés par d'innombrables tempêtes de bise. « Les tests ont livré des résultats prometteurs, raconte Estelle Lecomte. L'élimination des murs a eu des effets extrêmement positifs sur la zone de transition entre la terre et l'eau, une zone particulièrement précieuse d'un point de vue écologique et qui était déconnectée. » Cette expérience a donné l'élan au lancement, en 2012, d'un projet de revitalisation de l'ensemble du tronçon de la rive situé entre les communes de Vully-les-Lacs et d'Avenches.

La nature façonne les nouvelles berges

L'intervention s'est limitée, pour l'essentiel, à démolir les murs de soutènement et à évacuer les remblais, constitués pour la plupart de matériaux inertes. La nature devait se charger du reste. Et elle a accompli un excellent travail.

Estelle Lecomte décrit avec enthousiasme comment le paysage riverain s'est transformé en un bref laps de temps, désignant les petites criques sablonneuses nouvellement formées et les quelques saules plantés il y a quatre ans qui se sont déjà développés pour former une végétation dense. La rive revitalisée a déjà subi les assauts de quelques-unes des fameuses tempêtes de bise. « Les vagues n'ont pas causé de sérieux dommages dus à l'érosion », rapporte-t-elle.

De même, les perturbations occasionnées par la population aux rives valorisées restent limitées : la nature et l'être humain semblent cohabiter harmonieusement. Malgré une très forte fréquentation les week-ends d'été, les oiseaux, qui apprécient particulièrement le nouvel environnement naturel, jouissent hors saison d'une large tranquillité. La spécialiste en revitalisation évoque un « projet opportuniste ». Pour elle, il est indiscutable que la valorisation des rives lacustres doit bénéficier non seulement à la faune et à la flore, mais aussi à l'être humain. C'est pour cette raison qu'aucune règle spécifique n'est imposée aux visiteurs, hormis l'obligation de tenir les chiens en laisse. « D'une manière générale, il est beaucoup

plus facile pour les communes de mener à bien de tels projets lorsque la population y trouve son compte >>, estime-t-elle.

Revitalisations lacustres : pas de recette miracle Bien que les revitalisations de rives lacustres soient encore peu nombreuses en Suisse, les cantons sont tenus de mettre sur pied une planification ad hoc. La rive vaudoise du lac de Morat tient à cet égard un rôle particulier : les revitalisations font l'objet d'une étude pilote, dont les résultats doivent ensuite être appliqués au lac Léman et à celui de Neuchâtel.

Or il est difficile d'élaborer des prescriptions à caractère général, car le contexte varie d'un projet à l'autre. Ce qui est certain est que toutes les valorisations demandent un grand sens du possible. Car les revitalisations ne peuvent être effectuées sur les rives que lorsque du terrain peut être obtenu. Et cette condition, Estelle Lecomte en est consciente, est encore plus difficile au bord des lacs qu'ailleurs : « Ce point est vite délicat et très politique. »

Ce qui ne signifie pas pour autant que le canton de Vaud n'entreprendra pas prochainement de nouvelles revitalisations lacustres, notamment eu égard à l'utilisation parfois intensive de ces zones. Le prochain projet d'envergure porte sur le delta de la Broye. « Nous avons une vue d'ensemble sur cette rive », souligne notre interlocutrice, qui désigne une petite zone boisée au pied du Mont Vully. C'est à cet endroit que la Broye se jette dans le lac de Morat, dans un canal stabilisé depuis la deuxième correction des eaux du Jura, réalisée dans les années 1960. La rivière sera libérée de ce corset au cours des prochaines années, ce qui permettra de recréer un delta proche de l'état naturel, avec une importante dynamique. Bien que coûteux, le projet en vaut largement la peine : « Cette connexion entre le lac et la rivière est un hot spot de biodiversité. Les revitalisations dans ces zones apporteront une énorme plus-value à l'environnement », se réjouit l'experte.

Infobox : Lac de Morat/VD

- Localisation : Rive sud-ouest du lac de Morat, Communes de Vully-les-Lacs et d'Avenches
- Maître d'ouvrage : Canton de Vaud
- Longueur : 900 m
- Coût : 215 000 francs, intégralement pris en charge par le canton.